

RIFSEEP

Permanences syndicales

La Ville, Le CCAS et la CDA de La Rochelle ont fait le choix de mettre en application le nouveau RIFSEEP à compter du mois de Septembre vous avez normalement tous été informés du classement de votre poste parmi les 10 groupes de fonction décidés par nos collectivités.

Face au flot croissant de contestation de classement ou d'erreur sur le calcul du montant individuel, le syndicat CGT des territoriaux de La Rochelle a décidé de mettre en place des permanences syndicales pour vous aider dans vos démarches auprès de l'administration :

PERMANENCES RIFSEEP				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1/10 Parking direction de l'éducation 12h-15h	2/10	3/10 Parking dépôt espaces verts RICHELIEU 11h-14h	4/10 Parking du CTM 8h-14h	5/10 Parking Mairie annexe de Laleu 9h-11h Parking Mairie annexe de Mireuil 12h-15h
8/10 Parking Mairie annexe de Villeneuve 9h-11h	9/10	10/10 Parking de la Propreté urbaine 11h-13h Château d'eau 15h-17h	11/10 Villa fort louis 10h-13h	12/10 Parking de l'arsenal devant les services techniques 9h-14h
15/10 Parking de Vaucanson 11h-13h	16/10 Médiathèque M.CREPEAU 10h-12h	17/10	18/10	19/10 Parking assainissement 11h-13h



Pour vous aider au mieux dans vos démarches, venez nous rencontrer muni de :

- ⇒ Vos fiches paie des mois d'août et septembre
- ⇒ Votre fiche de poste
- ⇒ Votre courrier individuel de classement RIFSEEP
- ⇒ Et tout document qui pourrait nous renseigner sur votre régime indemnitaire ...

Nous avons déclaré ces permanences sur des heures d'informations syndicales afin que vous puissiez venir nous rencontrer sur votre temps de travail.

RAPPEL: chaque agent dispose d'une heure d'information syndicale par mois cumulable au trimestre et soumise à une autorisation spéciale d'absence déposée auprès de sa hiérarchie 48h à l'avance.

Nous restons à votre disposition et vous pouvez bien entendu nous contacter et venir nous rencontrer au local syndical 2bis rue des Dames en dehors de ces heures de ces permanences.

